



Régie incendie  
Memphrémagog Est

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC MEMPHRÉMAGOG  
RÉGIE INCENDIE MEMPHRÉMAGOG EST

**AVIS PUBLIC aux contribuables concernés des municipalités  
du Canton de Hatley, de Hatley, d'Ayer's Cliff, de Stanstead,  
de Stanstead-Est, de Barnston-Ouest, d'Ogden, du Canton de Stanstead,  
de North Hatley ainsi que de Sainte-Catherine de Hatley**

---

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné, conformément à l'article 607 du code municipal par le soussigné André Martel, secrétaire-trésorier de la Régie incendie Memphrémagog Est :

**QUE** le conseil de la Régie incendie Memphrémagog Est a adopté par résolution, lors d'une assemblée ordinaire le 15 avril 2024, le règlement d'emprunt n° 2024-01 de la Régie incendie Memphrémagog Est décrétant une dépense maximum au montant de DEUX CENT VINGT MILLE DOLLARS (220 000 \$) afin de financer l'acquisition d'un terrain, le paiement des frais d'acquisitions, des frais reliés au déplacement du poteau électrique et des frais professionnels reliés au dépôt de la demande d'aide financière pour l'installation de la caserne 3 et du siège social de la Régie incendie Memphrémagog Est sur une période d'au plus VINGT (20) ans.

**QUE** tout contribuable concerné a le droit de s'opposer à l'approbation de ce règlement en transmettant par écrit son opposition au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation dans les trente (30) jours suivants la publication du présent avis.

Donné à Hatley, le 22 avril 2024

André Martel  
Secrétaire-trésorier  
Régie incendie Memphrémagog Est